

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale Question n° 230

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2013026

Signataire : AD

Séance du Conseil Municipal du 11/07/2013

RAPPORTEUR : Jean-Yves VANNIER

OBJET : Acquisition auprès de la SCCV Aubervilliers Victor Hugo, ou tout substitué, des locaux situés au rez-de-chaussée du 92 avenue Victor Hugo - Bourse du travail

EXPOSE :

La Bourse du travail, union du syndicats, a pour objet l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels. Elle concourt au développement social de la Commune en poursuivant un but d'intérêt public au bénéfice des administrés.

La Commune mettait à disposition de la Bourse du travail, les locaux situés 13 rue Pasteur à Aubervilliers. Ces locaux seront cédés dans le cadre d'une opération d'aménagement de l'îlot sur lequel se trouve ledit bien. Cette opération vise à la réalisation de logements collectifs et de locaux à usage de commerces afin de poursuivre le processus de requalification engagé sur le périmètre du centre ville d'Aubervilliers et d'accompagner la re-dynamisation commerciale du quartier Centre-ville.

La Commune a donc décidé d'acquérir les locaux situés en rez-de-chaussée de la résidence Condorcet située 92 avenue Victor Hugo à Aubervilliers, d'une superficie d'environ 460 m², au prix de 300 000 € afin de les mettre par la suite à disposition de la Bourse du travail.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver l'acquisition auprès de la SCCV Aubervilliers Victor Hugo, ou tout substitué, des locaux situés en rez-de-chaussée de la résidence Condorcet située 92 avenue Victor Hugo à Aubervilliers, d'une superficie d'environ 460 m², au prix de 300 000 €.

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2013026

Signataire : AD

OBJET :Acquisition auprès de la SCCV Aubervilliers Victor Hugo des locaux situés au rez-de-chaussée du 92 avenue Victor Hugo - Bourse du travail

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis des services de France Domaine en date du 28 juin2013;

Considérant que la Bourse du travail, union du syndicats, a pour objet l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels,

Considérant qu'elle concourt au développement social de la Commune en poursuivant un but d'intérêt public au bénéfice des administrés,

Considérant que la Commune mettrait à disposition de la Bourse du travail des locaux situés 13 rue Pasteur à Aubervilliers, qui seront cédés dans le cadre d'une opération d'aménagement de l'îlot sur lequel se trouve ledit bien.

Considérant que la Commune a donc décidé d'acquérir les locaux situés en rez-de-chaussée de la résidence Condorcet située 92 avenue Victor Hugo à Aubervilliers, d'une superficie d'environ 460 m², au prix de 300 000 € afin de les mettre par la suite à disposition de la Bourse du travail,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE d'acquérir auprès de la SCCV Aubervilliers Victor Hugo, ou tout substitué, des locaux situés en rez-de-chaussée de la résidence Condorcet située 92 avenue Victor Hugo à Aubervilliers, d'une superficie d'environ 460 m², au prix de 300 000 €.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatif à cette transaction.

La dépense résultant de cette acquisition sera imputée 203-2138-824-080

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 19/07/2013

Publié le 18/07/2013

Certifié exécutoire le : 19/07/2013

Pour le Maire
L'Adjoint délégué